

12

# DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 88403309.3

51 Int. Cl.<sup>4</sup>: **A 45 D 34/04**  
**A 45 D 40/24**

22 Date de dépôt: 23.12.88

30 Priorité: 29.12.87 FR 8718295

43 Date de publication de la demande:  
 05.07.89 Bulletin 89/27

84 Etats contractants désignés:  
 AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **L'OREAL**  
**14, Rue Royale**  
**F-75008 Paris (FR)**

72 Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**  
**15, rue Hégésippe-Moreau**  
**F-75018 Paris (FR)**

74 Mandataire: **Michardière, Bernard et al**  
**C/O CABINET PEUSCET 68, rue d'Hauteville**  
**F-75010 Paris (FR)**

## 54 Ensemble de maquillage à utilisation unique.

57 L'ensemble de maquillage (1) comporte un conditionnement, formé de deux feuilles de matière plastique (2a, 2b) partiellement soudées entre elles, dans lequel est disposé un applicateur constitué d'un élément de prise en main (8) et d'un organe de répartition (9) pré-chargé de la composition à tester. Le conditionnement présente deux parties distinctes (13, 14) : une première partie (13) susceptible d'être ouverte, les deux feuilles (2a, 2b) étant liées par un cordon soudé (6) déchirable ; une deuxième partie (14) dans laquelle les feuilles (2a, 2b) sont soudées. Une zone d'étranglement (7) est formée dans les feuilles plastiques (2a, 2b) au niveau de la partie soudée (14) afin d'assurer l'essorage de l'organe de répartition (9) lors de son extraction du conditionnement. Cet ensemble de maquillage peut être présenté sous forme de plaquettes (15) regroupant plusieurs conditionnements (1) disposés côte-à-côte.

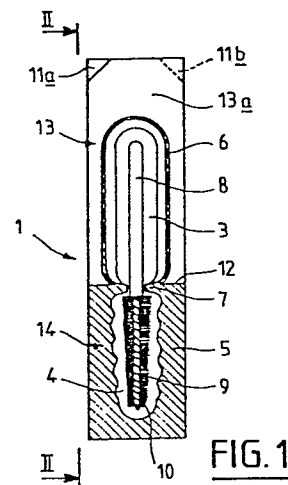


FIG. 1

## Description

## ENSEMBLE DE MAQUILLAGE A UTILISATION UNIQUE.

La présente invention se rapporte à un ensemble de maquillage prévu pour être utilisé une seule fois puis être jeté après usage. Un tel ensemble est destiné, notamment, au maquillage des cils au moyen d'un produit renforçateur de cils, encore appelé mascara, ou au maquillage des ongles au moyen d'un vernis, ou au maquillage des lèvres, des paupières et plus généralement du visage.

Un applicateur de maquillage conventionnel comporte un récipient contenant le produit et un capuchon amovible, qui est destiné à fermer le récipient et qui constitue un élément permettant de manipuler un organe de répartition porté par l'extrémité d'une tige solidaire du capuchon. En position de fermeture du récipient, la tige et l'organe de répartition, qui lui est associé, plongent dans le récipient. Lorsque l'on retire la tige du récipient, on prélève sur l'organe de répartition une certaine quantité de produit de maquillage que l'on peut alors appliquer sur la surface à maquiller. Dans le cas d'un applicateur de vernis à ongles, l'organe de répartition est un pinceau ; dans le cas d'un applicateur pour les lèvres, l'organe de répartition peut être constitué par une zone de la tige associée sur laquelle on a réalisé un flocage de fibres ; dans le cas d'un applicateur pour le maquillage des paupières, l'organe de répartition peut être une masse de mousse plastique souple portée en bout de la tige associée ; dans le cas d'un maquillage du visage avec un fond de teint ou une crème, l'organe de répartition peut être une spatule souple fixée en bout de la tige associée.

Dans le cas du maquillage des cils, l'organe de répartition est, de préférence, une brosse avantageusement cylindrique ou conique ; afin d'éliminer l'excès de produit de maquillage prélevé sur ladite brosse, on incorpore dans le récipient un élément d'essorage constitué par un lèvre simple ou un essoreur double permettant de ne laisser subsister sur la brosse que la quantité de produit cosmétique nécessaire à un bon maquillage. L'intérêt d'un essorage de ce type se manifeste aussi pour les applicateurs destinés à autres maquillages.

On sait que la clientèle désire très souvent essayer un produit de maquillage en faisant un test direct sur le support (par exemple, paupières, visage, cils, ongles) qui doit le recevoir. Jusqu'à présent, ces tests étaient réalisés au moyen d'ensembles de maquillage identiques à ceux vendus et utilisables successivement par plusieurs client(s). Cependant, pour des raisons d'hygiène, et plus particulièrement compte tenu des risques de transmission de maladies contagieuses graves, on estime qu'il n'est plus acceptable d'effectuer des tests publics en utilisant, pour plusieurs personnes, un seul et même ensemble de maquillage. C'est pourquoi on a cherché à mettre au point des ensembles de maquillage de taille réduite susceptibles d'être utilisés pour un seul test et d'être ensuite jetés ; bien entendu, dans un tel cas, il est très souhaitable que ces ensembles de maquillage aient

un prix de revient modéré.

Dans cet esprit, on a déjà proposé de fabriquer des ensembles de maquillage plus petits mais de même structure que les ensembles de maquillage conventionnels. On forme donc par moulage la paroi latérale du récipient ainsi que le filetage destiné à coopérer avec le filetage du capuchon ; on moule séparément le fond dudit récipient et on le fixe sur la base de ladite paroi latérale ; on met en place ensuite, au sommet du récipient ainsi obtenu l'organe d'essorage. Ces ensembles de maquillage de taille réduite présentent néanmoins un certain nombre d'inconvénients ; en premier lieu, étant donné que le récipient a une hauteur, qui n'excède que de très peu la hauteur de l'organe de répartition qu'il renferme, il faut veiller à remplir totalement le récipient avec le produit cosmétique pour que l'organe de répartition soit imprégné de produit sur toute sa longueur ; mais, dans ce cas, au cours de la fabrication, l'introduction de l'organe d'application dans le récipient totalement rempli entraîne fréquemment des débordements de produit cosmétique hors du récipient ; en second lieu, ces ensemble-tests constitués comme les ensembles conventionnels, avec le même nombre de pièces et suivant la même technique, ont un prix de revient élevé difficilement compatible avec le fait qu'ils doivent être jetés après le test.

On a aussi proposé de former un récipient de structure différente, plus simple, obtenu par injection ou extrusion soufflage : on peut ainsi obtenir un récipient formé d'une seule pièce et présentant à sa partie supérieure un organe d'essorage constitué par un rétreint de la paroi latérale du récipient. Pour réduire le prix de revient, on ne remplit pas de produit cosmétique le réservoir, et on utilise un organe de répartition préalablement sursaturé de produit cosmétique, le récipient ne jouant plus qu'un rôle de protection de l'organe de répartition pré-chargé. Cependant un tel ensemble de maquillage présente un inconvénient grave : lorsqu'à la fabrication on introduit l'organe d'application dans le récipient, ledit organe subit un essorage par passage à travers le rétreint, et n'est donc plus sursaturé de produit ; il en résulte qu'au moment du test, l'organe de répartition, qui subit un deuxième essorage lors de son extraction hors du récipient, n'est plus suffisamment chargé en produit cosmétique pour effectuer un test satisfaisant. Et si l'on veut remédier à cet inconvénient en revenant à la technique qui consiste à remplir le récipient de produit, on grève d'autant le prix de revient et on retrouve l'inconvénient relatif au risque de débordement au moment où l'organe de répartition est mis en place dans le récipient rempli.

La présente invention permet de remédier aux inconvénients précités. A cet effet, elle propose de réaliser des ensembles de maquillage mono-doses constitués d'un organe de répartition pré-chargé de produit autour duquel est formé un conditionnement qui comporte un rétreint d'essorage. Ce condition-

nement est réalisé par soudure et formage de deux feuilles entre lesquelles a été préalablement déposé l'organe de répartition pré-chargé de produit cosmétique. Le rétreint, qui constitue l'organe d'essorage, est formé au moulage dans lesdites feuilles ; il a, à titre complémentaire, une fonction de positionnement de la tige associée à l'organe de répartition, de sorte que ledit organe soit maintenu à l'intérieur du volume qui le renferme et ne vienne pas heurter le plastique qui délimite ledit volume au cours de la manutention de l'ensemble de maquillage. Il en résulte qu'il est désormais possible de ne plus remplir de produit le volume formé autour de l'organe de répartition, celui-ci n'étant essoré qu'au moment de la sortie de l'applicateur du conditionnement et pouvant donc être sursaturé à sa mise en place, avant le formage du conditionnement à partir des deux feuilles ; le produit déposé sur l'organe de répartition n'est pas étalé sur les parois qui entourent ledit organe puisque l'applicateur est maintenu en position par le rétreint d'essorage. De plus, à l'avantage d'une structure simple permettant d'éviter le remplissage préalable d'un récipient, s'ajoute celui d'un prix de revient très réduit.

Enfin, l'ensemble de maquillage selon la présente invention possède l'avantage complémentaire de pouvoir être fabriqué en plusieurs exemplaires regroupés côte à côte sur une seule et même plaquette, des lignes de séparation déchirables permettant la séparation des différents ensemble-tests de la plaquette. Une même plaquette peut comporter une pluralité d'ensemble-tests identiques ou un assortiment d'ensemble-tests correspondant aux différents maquillages existant dans la gamme testée pour les cils, la peau, les paupières, les lèvres ou les ongles. Un tel assortiment de maquillage mono-doses peut, d'ailleurs, être fourni à titre publicitaire.

La présente invention a donc pour objet le produit industriel nouveau que constitue un ensemble de maquillage, notamment pour les cils ou les ongles, comprenant dans un conditionnement, un applicateur constitué d'un élément de prise en main et d'un organe de répartition de la composition à tester, caractérisé par le fait que ledit organe de répartition est chargé de la composition à tester et est conditionné entre deux feuilles partiellement soudées entre elles, une zone d'étranglement étant formée dans lesdites feuilles à un niveau situé entre l'élément de prise en main et l'organe de répartition dudit applicateur.

Les feuilles constitutives du conditionnement peuvent être des feuilles de matière plastique ou des feuilles métalliques thermoformées ou embouties, les feuilles métalliques pouvant être recouvertes ou non de matière plastique.

Avantageusement, l'ensemble de maquillage selon la présente invention présente deux parties distinctes, une première partie susceptible d'être ouverte, par exemple par séparation des feuilles, qui forment le conditionnement, et une deuxième partie dans laquelle les deux feuilles sont soudées de façon à empêcher leur séparation par une action manuelle, les plages soudées de cette deuxième partie délimitant un volume où les deux feuilles ne

sont pas soudées entre elles, ledit volume contenant l'organe de répartition de l'applicateur, la première partie comportant une première zone non soudée et une deuxième zone au niveau de laquelle les feuilles sont liées entre elles par un cordon soudé qui délimite un espace contenant l'élément de prise en main et qui se raccorde à la deuxième partie du conditionnement.

Selon un premier mode de réalisation, le cordon soudé, qui lie entre elles les feuilles au niveau de la première partie du conditionnement, se raccorde à la zone d'étranglement formée dans les feuilles du conditionnement.

Selon un deuxième mode de réalisation, la première partie de l'ensemble de maquillage comporte, dans l'espace contenant l'élément de prise en main, un renflement sensiblement en forme de bulle de plus fort diamètre que la zone d'étranglement circulaire à laquelle il se raccorde, ce renflement étant propre à constituer une zone de pliure évitant qu'une déformation ne se produise au niveau de la zone d'étranglement circulaire. Le cordon soudé forme alors un évasement qui entoure le renflement et se raccorde à la deuxième partie du conditionnement à distance de la zone d'étranglement.

Avantageusement, la première zone de la première partie du conditionnement présente au moins un, et de préférence deux, coin(s) où l'une des feuilles est coupée pour faciliter la séparation des deux feuilles, en vue de l'ouverture de ladite première partie.

Le conditionnement peut comporter une zone pré-affaiblie dans sa première partie, juste au-dessus de la zone d'étranglement.

La zone pré-affaiblie peut être agencée de manière à permettre la séparation des deux parties par une torsion sensiblement autour de l'axe de l'élément de prise en main. En particulier, dans le cas où l'ensemble de maquillage comporte un renflement sensiblement en forme de bulle, tel que défini précédemment, la zone pré-affaiblie peut être créée par deux incisions prévues de part et d'autre dudit renflement.

Dans une première application, l'ensemble de maquillage selon l'invention est destiné à tester la composition d'un mascara, l'organe de répartition étant une brosse, l'élément de prise en main étant constitué par le prolongement du fil métallique torsadé qui enserre les poils de ladite brosse ; l'élément de prise en main peut être surmoulé en matière plastique ou recouvert d'une gaine plastique ou d'une feuille de matière plastique rétractable.

Selon une deuxième application, l'ensemble de maquillage selon la présente invention est destiné à tester une composition de vernis à ongles, et comprend un organe de répartition constitué d'un pinceau, l'élément de prise en main étant constitué par la tige à laquelle sont attachés les poils dudit pinceau.

Le conditionnement de l'ensemble de maquillage selon la présente invention peut être formé par des feuilles constituées d'un polymère choisi dans le groupe formé par le chlorure de polyvinyle, les complexes (chlorure de polyvinyle - chlorure de polyvinylidène), les complexes (polyester -polyéthylène)

lène), les complexes (chlorure de polyvinyle -alcool polyvinylique - polyéthylène) et les complexes (polyacrylonitrile - polyéthylène). Avantageusement une au moins des feuilles à partir desquelles est constitué le conditionnement est métallisée ou constituée d'un complexe (plastique - aluminium).

La présente invention a également pour objet une plaquette groupant une pluralité d'ensembles de maquillage tels que ci-dessus définis, caractérisée par le fait que les différents conditionnements desdits ensembles de maquillage sont disposés côte à côte et séparés les uns des autres par une ligne de séparation déchirable.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va décrire ci-après, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, divers modes de réalisation représentés sur les dessins annexés.

Sur ces dessins :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un ensemble de maquillage selon un premier mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 2 est une vue de profil selon la ligne II - II de l'ensemble de maquillage de la figure 1 ;

- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2, à la différence que, dans cette représentation, le conditionnement est ouvert pour permettre la préhension de l'élément de prise en main ;

- la figure 4 est une vue en élévation d'une plaquette groupant une pluralité d'ensembles de maquillage tels que représentés à la figure 1 ;

- la figure 5 montre, semblablement à la figure 1, un second mode de réalisation de l'ensemble de maquillage selon l'invention ;

- la figure 6 est une vue de profil suivant la ligne VI-VI, de la figure 5 ;

- la figure 7 est une coupe suivant la ligne VII-VII, de la figure 5 ;

- la figure 8, enfin, est une vue en perspective illustrant l'ouverture de l'ensemble de la figure 5.

Si l'on se réfère aux figures 1 à 3, on voit que l'on a désigné par 1, un ensemble de maquillage à utilisation unique destiné à tester une composition de mascara.

L'ensemble 1 fermé, tel que représenté sur les figures 1 et 2, est formé par la réunion de deux feuilles de matière plastique 2a, 2b constituées d'un polymère choisi selon la formulation du produit de maquillage. Bien entendu, les feuilles de matière plastique 2a, 2b doivent être chimiquement compatibles avec le produit de maquillage, qui est porté par l'organe de répartition pré-chargé de l'ensemble selon l'invention. On choisit, en outre, la matière constituant ces deux feuilles plastiques 2a, 2b de manière à obtenir l'imperméabilité la plus importante possible pour réduire au maximum les échanges gazeux et l'éventuelle évaporation des solvants du produit de maquillage testé, afin que le test s'effectue de façon satisfaisante avec un produit ayant conservé sa fluidité et ses propriétés d'origine. Dans cet exemple, on utilise un complexe (chlorure de polyvinyle -chlorure de polyvinylidène), le mascara testé étant un mascara dont le solvant est l'eau.

Les deux feuilles 2a, 2b sont soudées entre elles par la chaleur ou par ultrasons. Elles peuvent avoir été préformées sous forme de demi-coques ou être

thermoformées autour de l'applicateur.

L'ensemble 1 de maquillage a une forme rectangulaire, vue en plan ; il est constitué de deux parties distinctes 13 et 14. Les parties 13 et 14 sont rectangulaires et adjacentes : elles se raccordent l'une à l'autre parallèlement à un petit côté du rectangle constituant l'ensemble 1. La partie 13 présente, du côté opposé à la partie 14, une première zone non soudée 13a et entre la zone 13a, et la partie 14, une deuxième zone dans laquelle les feuilles 2a, 2b sont liées entre elles par un cordon soudé 6 déchirable par simple action manuelle. Ce cordon soudé 6 en forme de U délimite entre les deux feuilles 2a, 2b un espace 3 contenant l'élément de prise en main d'un applicateur. L'organe de répartition dudit applicateur est une brosse conique constituée de poils 10 enserrés dans un fil métallique torsadé. L'élément de prise en main 8 est constitué par le prolongement du fil métallique torsadé qui enserre les poils 10 de la brosse, ledit prolongement étant surmoulé par une matière plastique. Comme le montre les figures 1 et 2, cet élément de prise en main 8 est logé dans l'espace 3 délimité par des parois latérales 3a, 3b formant approximativement des demi-cylindres ayant un bout arrondi du côté de la zone 13a.

Les parties 13 et 14 sont raccordées l'une à l'autre au niveau d'une zone d'étranglement 7, qui ferme l'espace 3 en direction de la partie 14 sous réserve du passage de l'élément 8. La zone d'étranglement 7 est réalisée par pincement des feuilles 2a, 2b perpendiculairement au plan moyen desdites feuilles ; elle constitue un essoreur pour la brosse qui est conditionnée dans la partie 14 de l'ensemble de maquillage 1. Le cordon soudé 6 se rattache directement à la zone d'étranglement 7.

La partie 13a de l'ensemble 1 de maquillage présente, à son extrémité libre formant un petit côté de l'ensemble 1, des coins 11a, 11b où l'une des feuilles 2a, 2b est coupée, ce qui permet la séparation aisée des deux feuilles 2a, 2b pour l'ouverture du conditionnement.

Juste au niveau, et de part et d'autre, de la zone d'étranglement 7, la partie 13 comporte une ligne pré-affaiblie 12 destinée à assurer la pliure sans effort des feuilles 2a, 2b.

Dans la partie 14 de l'ensemble 1, les deux feuilles de matière plastique 2a, 2b sont soudées entre elles selon une large plage 5 ayant, vue en plan, une forme de U. Ces plages soudées délimitent entre elles un volume 4 défini par des parois latérales 4a, 4b en forme de demi-coques. Ce volume 4 abrite la brosse, qui constitue l'organe de répartition 9 de l'applicateur.

Le volume 4 communique avec l'espace 3 par la zone d'étranglement 7, qui fait fonction d'essoreur, le diamètre extérieur minimum des poils de la brosse étant légèrement supérieur à celui de l'ouverture délimitée par ladite zone d'étranglement 7.

Les ensembles de maquillage selon l'invention peuvent être présentés à l'utilisateur sous forme unitaire. Cependant, la figure 4 montre une plaquette 15 formée par l'assemblage côte à côte de plusieurs ensembles de maquillage 1 selon l'invention, chacun desdits ensembles étant séparable de son voisin

grâce à la présence de lignes déchirables 16 et ayant une structure correspondant sensiblement à celle qui vient d'être décrite en se référant aux figures 1 à 3.

L'ensemble de maquillage 1 est utilisé de la façon suivante : lorsque l'utilisateur désire tester le mascara, il lui suffit de détacher de la plaquette 15 un ensemble de maquillage 1, puis de séparer les deux feuilles 2a, 2b constituant le conditionnement, en les tirant au niveau des coins coupés 11a, 11b suivant les directions F et F'. Les feuilles 2a, 2b se séparent par rupture du cordon soudé 6 jusqu'au niveau de la ligne pré-affaiblie 12 découvrant ainsi l'élément de prise en main 8, l'écartement des demi-cylindres 3a, 3b, étant maintenu grâce à la pliure de la matière plastique au niveau de la ligne d'affaiblissement 12. L'écartement des demi-cylindres 3a, 3b s'effectuant ainsi sans effort, on réduit les risques détérioration de la zone d'étranglement 7. L'utilisateur n'a alors plus qu'à saisir l'élément 8 et à le tirer selon la direction Z afin de sortir l'applicateur du conditionnement. L'organe de répartition 9 dudit applicateur est essoré lors de son passage à travers la zone d'étranglement 7 et se trouve alors imprégné de la quantité exacte du mascara à tester qui est nécessaire et suffisante pour obtenir un test satisfaisant.

On se reporte, maintenant, aux figures 5 à 8 des dessins qui montrent un second mode de réalisation permettant d'éviter toute déformation de la zone d'étranglement qui joue le rôle d'essoreur.

En effet, dans le cas de la réalisation des figures 1 à 4, lors de l'écartement des deux feuilles 2a, 2b (figure 3), la zone d'étranglement 7, dont la section initiale est circulaire, peut se déformer, et s'ovaliser. De ce fait, lors de l'extraction de la brosse 9, le chargement sur ladite brosse ne sera pas homogène en raison de la déformation ou de l'écrasement de l'orifice d'extraction constitué par la zone 7.

Le second mode de réalisation des figures 5 à 8 permet d'éviter un tel inconvénient.

On a désigné, sur ces figures 5 à 8, les éléments semblables ou jouant un rôle analogue à des éléments déjà décrits à propos des figures 1 à 4 par une référence numérique égale à la somme du nombre 100 et de la référence utilisée à propos des figures 1 à 4. La description de ces éléments ne sera pas reprise ou ne sera reprise que succinctement.

Comme bien visible sur ces figures, la première partie 113, de l'ensemble de maquillage, comporte un renflement 17 sensiblement en forme de bulle, constitué par la réunion de deux demi-renflements, tournant leur concavité l'un vers l'autre et prévus dans chaque feuille 102a, 102b. Le renflement 17 a un diamètre maximum supérieur au diamètre de la zone d'étranglement circulaire 107 dont la longueur h est suffisante pour créer un passage cylindrique. Le renflement 17 se raccorde, à sa partie inférieure, selon les figures 5 et 6 à la zone d'étranglement 107.

Le cordon soudé 106, au voisinage de la deuxième partie 114, forme un évasement 18 qui entoure le renflement 17 et rejoint la deuxième partie 114 à distance d la zone d'étranglement 107.

Si l'ensemble 101 est ouvert d'une manière semblable à celle représentée sur la figure 3,

c'est-à-dire en écartant les feuilles 102a, 102b, le renflement 17 crée une zone de pliure où se produit la déformation lors de l'étranglement des feuilles 102a, 102b, tandis que la zone d'étranglement 107 ne subit aucune déformation et reste à section circulaire. L'essorage se produira donc de manière homogène sur la brosse 109 lors de son extraction.

On peut prévoir l'ouverture de l'ensemble de maquillage à l'aide d'un mouvement de torsion sensiblement autour de l'axe de l'élément 108 de prise en main grâce à une zone pré-affaiblie 112 située dans la première partie 113, au voisinage de sa jonction avec la deuxième partie 114. Cette zone 112 est de préférence créée par deux incisions 19, 20 prévues de part et d'autre du renflement 17 sur les grands côtés de l'ensemble 101.

En maintenant la deuxième partie 104 d'une main et en exerçant à l'aide de l'autre main un effort de torsion sur la première partie 113, sensiblement autour de l'axe de l'élément 108, comme représenté sur la figure 8, on provoque la rupture de la zone 112 par cisaillement et on peut séparer la partie 113 de la partie 114. L'élément de prise en main 108 est alors accessible et la brosse 109 peut être retirée de son logement 104, avec essorage homogène au niveau de la zone circulaire d'étranglement 107 qui n'a pas été déformée.

Il est clair que ce mode de séparation par cisaillement en torsion pourrait être utilisé également dans la réalisation des figures 1 à 4.

Quel que soit le mode de réalisation, les deux demi-coques 2a, 2b ou 102a, 102b peuvent être obtenues par moulage ou injection pouvant former un réceptacle qui peut être refermé où la barquette contenant le produit et l'organe d'application seront protégés, éventuellement par une ceinture de renforcement.

Pour obtenir une bonne étanchéité des deux demi-coques, on peut déposer une couche de vernis à l'intérieur des parois afin d'assurer ainsi une conservation excellente du produit, notamment quand ce dernier contient du sérum ou des solvants.

L'ensemble de maquillage selon l'invention pourrait également être utile pour tester un vernis à ongle. A cet effet, l'applicateur comporterait non plus une brosse mais un pinceau à vernis à ongle conventionnel, les autres caractéristiques du conditionnement restant sensiblement inchangées ; la matière utilisée pour former les feuilles plastiques peut être, par exemple, un complexe (chlorure de polyvinyle - alcool polyvinylique - polyéthylène).

Il est bien entendu que les modes de réalisation ci-dessus décrits ne sont aucunement limitatifs et pourront donner lieu à toutes les modifications désirables, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

## Revendications

1 - Ensemble de maquillage (1, 101) pour tester une composition cosmétique fluide comportant, dans un conditionnement, un applicateur constitué

d'un élément de prise en main (8, 108) et d'un organe de répartition (9, 109) de la composition à tester, caractérisé par le fait que ledit organe de répartition (9, 109) est chargé de la composition à tester et est conditionné entre deux feuilles (2a, 2b ; 102a, 102b) partiellement soudées entre elles, une zone d'étranglement (7, 107) étant formée dans lesdites feuilles à un niveau situé entre l'élément de prise en main (8, 108) et l'organe de répartition (9, 109) dudit applicateur.

2 - Ensemble de maquillage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le conditionnement présente deux parties distinctes (13, 14 ; 113, 114), une première partie (13, 113) susceptible d'être ouverte et comportant une première zone non soudée et une deuxième zone au niveau de laquelle les feuilles (2a, 2b ; 102a, 102b) sont liées entre elles par un cordon soudé (6, 106) qui délimite un espace (3, 103) contenant un élément de prise en main (8, 108) et qui se raccorde à la deuxième partie (14, 114) du conditionnement, deuxième partie (14, 114) dans laquelle les deux feuilles (2a, 2b ; 102a, 102b) sont soudées de façon à empêcher leur séparation par une action manuelle, les plages soudées (5, 105) de cette deuxième partie (14 ; 114) délimitant un volume (4, 104) où les deux feuilles (2a, 2b ; 102a, 102b) ne sont pas soudées entre elles, ledit volume (4, 104) contenant l'organe de répartition (9, 109) de l'applicateur.

3 - Ensemble de maquillage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la première partie (13) est susceptible d'être ouverte par séparation des deux feuilles (2a, 2b) qui forment le conditionnement.

4 - Ensemble de maquillage selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la première zone de la première partie (13) du conditionnement présente au moins un coin (11a, 11b) où l'une des deux feuilles (2a, 2b) est coupée pour faciliter la séparation des deux feuilles (2a, 2b) en vue de l'ouverture de ladite première partie (13).

5. Ensemble de maquillage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la première partie comporte, dans l'espace (103) contenant l'élément de prise en main (108), un renflement (17) sensiblement en forme de bulle de plus fort diamètre que la zone d'étranglement circulaire (107) à laquelle il se raccorde, propre à constituer une zone de pliure évitant qu'une déformation ne se produise au niveau de la zone d'étranglement circulaire (107).

6. Ensemble de maquillage selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le cordon soudé (106) forme un évasement (18) qui entoure le renflement (17) et se raccorde à la deuxième partie (114) à distance de la zone d'étranglement (107).

7. Ensemble de maquillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il comporte une zone pré-affaiblie (12, 112) située dans la première partie (13, 113) au voisinage de sa jonction avec la deuxième partie (14, 114).

8. Ensemble de maquillage selon la revendication 7, caractérisé par le fait que la zone pré-affaiblie (112) est agencée de manière à permettre la séparation des deux parties (113, 114) par une

torsion sensiblement autour de l'axe de l'élément (108) de prise en main.

9. Ensemble de maquillage selon l'ensemble des revendications 5 à 8, caractérisé par le fait que la zone pré-affaiblie (112) est créée par deux incisions (19, 20) prévues de part et d'autre du renflement en forme de bulle (17).

10 - Ensemble de maquillage pour tester une composition de mascara selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que l'organe de répartition (9) est une brosse et que l'élément de prise en main (8) est constitué par le prolongement du fil métallique torsadé qui enserre les poils de ladite brosse.

11 - Ensemble de maquillage selon la revendication 10, caractérisé par le fait que l'élément de prise en main (8, 108) est surmoulé en matière plastique ou recouvert d'une gaine plastique ou d'une feuille de matière plastique thermorétractable.

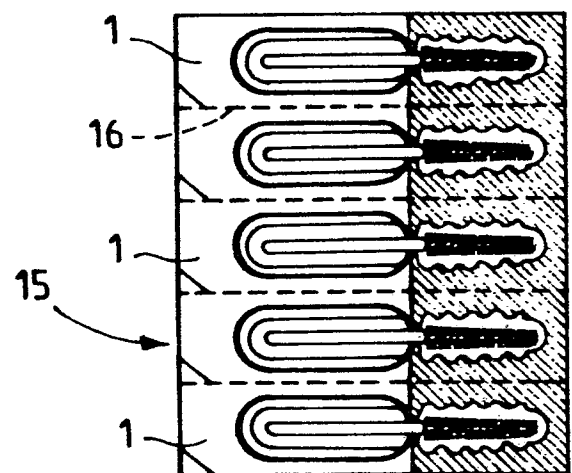
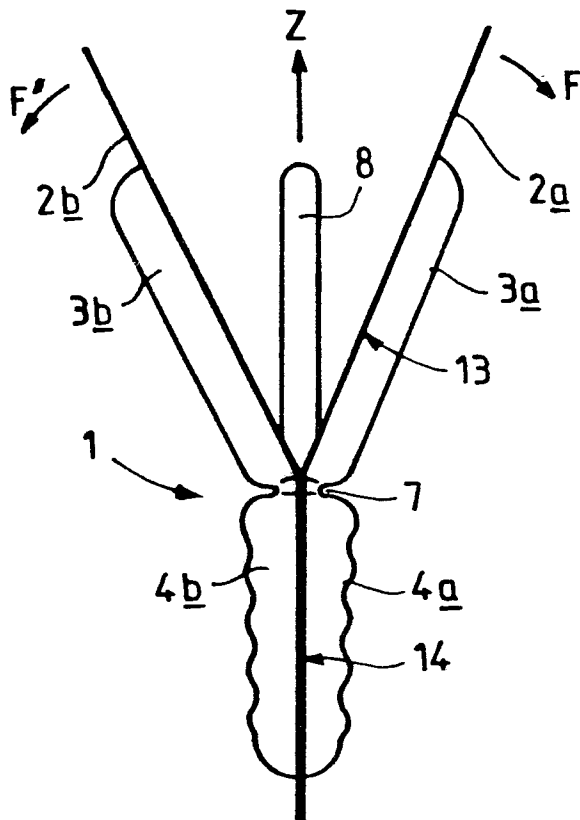
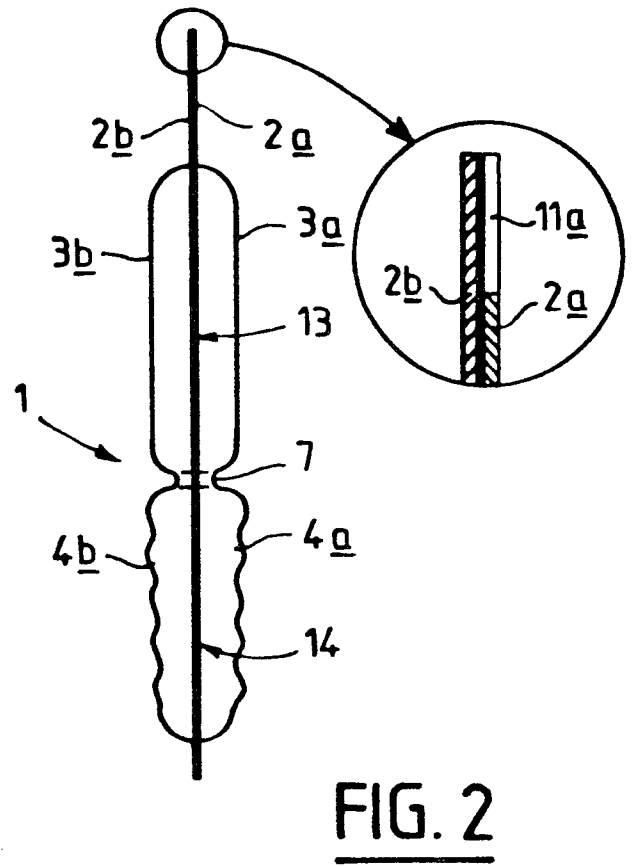
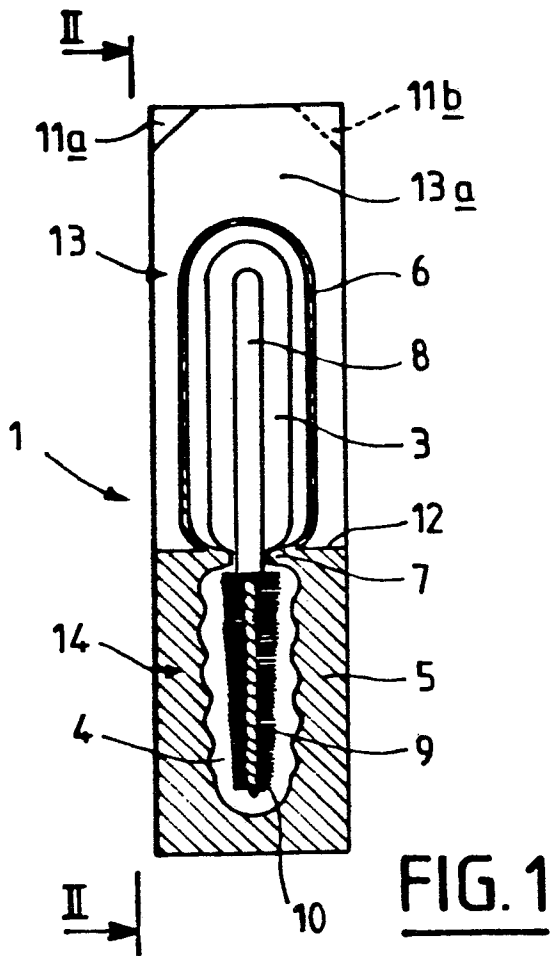
12 - Ensemble de maquillage pour tester une composition de vernis à ongles selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que l'organe de répartition (9, 109) est un pinceau et que l'élément de prise en main (8, 108) est constitué par la tige à laquelle sont attachés les poils dudit pinceau.

13 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé par le fait que les feuilles constitutives du conditionnement sont des feuilles de matière plastique ou des feuilles métalliques, thermoformées ou embouties, les feuilles métalliques pouvant être recouvertes de matière plastique.

14 - Ensemble de maquillage selon la revendication 13, caractérisé par le fait que les feuilles (2a, 2b ; 102a, 102b) qui forment le conditionnement sont constituées d'un polymère choisi dans le groupe formé par le chlorure de polyvinyle, les complexes chlorure de polyvinyle - chlorure de polyvinylidène, les complexes polyester - polyéthylène, les complexes chlorure de polyvinyle - alcool polyvinylique - polyéthylène et les complexes polyacrylonitrile - polyéthylène.

15 - Ensemble de maquillage selon la revendication 13, caractérisé par le fait que l'une au moins des feuilles (2a, 2b ; 102a, 102b) à partir desquelles est constitué le conditionnement est métallisée ou constituée d'un complexe plastique - aluminium.

16 - Plaquette (15) groupant une pluralité d'ensembles de maquillage (1) selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisée par le fait que les différents conditionnements sont disposés côte à côte et séparés l'un de l'autre par une ligne de séparation déchirable (16).



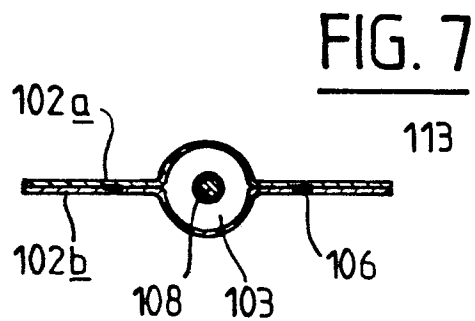
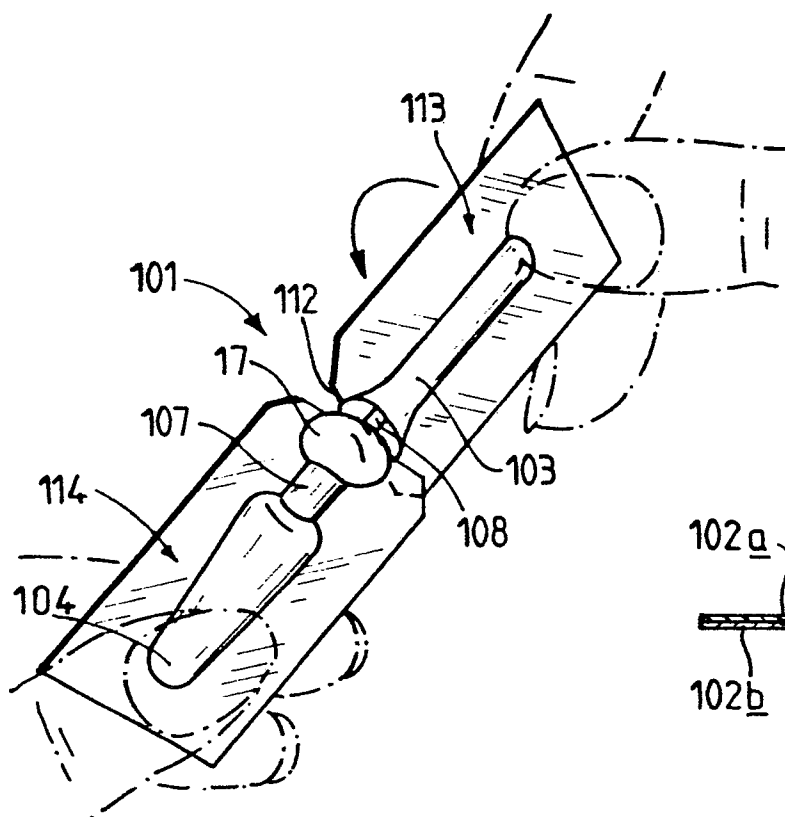
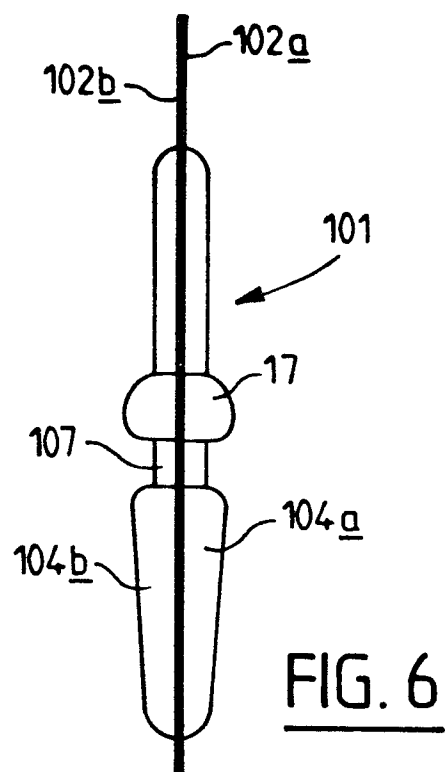
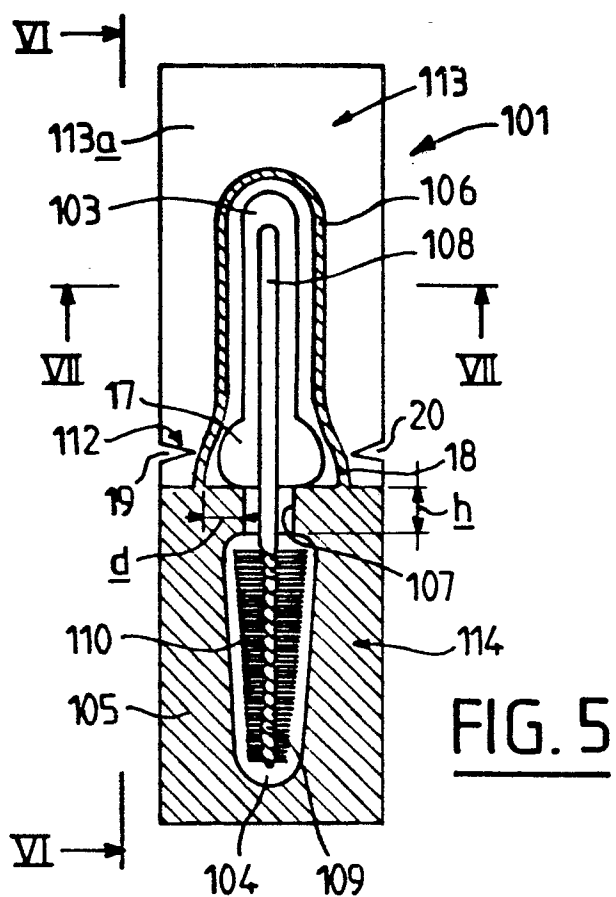


FIG. 8



Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 3309

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                 |                                                    |                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée                            | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | EP-A-0171983 (COLE)<br>* page 16, ligne 7 - ligne 27; figures 5, 6 *<br>---     | 1, 13-15                                           | A45D34/04<br>A45D40/24                     |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | EP-A-0078356 (OFTALYSINE)<br>---                                                |                                                    |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | GB-A-2126890 (OFTALYSINE)<br>---                                                |                                                    |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | US-A-2547779 (RENYCK)<br>---                                                    |                                                    |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | GB-A-685054 (FOSTER)<br>-----                                                   |                                                    |                                            |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                 |                                                    | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                 |                                                    | A45D                                       |
| Lieu de la recherche<br>LA HAYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                 | Date d'achèvement de la recherche<br>05 AVRIL 1989 | Examineur<br>SIGNALT C.                    |
| <b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b><br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire<br>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>I : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                                                 |                                                    |                                            |